



Cahier des Clauses Techniques Particulières

MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

**Mission d'assistance comptable et sociale
2018-2020**

LOT 2 – Assistance sociale

Agence de Développement Touristique de la Marne

13bis rue Carnot

CS 50074

51006 Châlons-en-Champagne Cedex

Tél : 03.26.69.51.09

AGENCE DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA MARNE

Descriptif Technique Assistance sociale 2018-2020

1/ Contenu de la mission	p. 3
2/ Description des prestations demandées	p. 3
3/ Contraintes	p. 4
4/ Passation du marché	p. 4
5/ Durée du marché	p. 4
6/ Obligations	p. 5
7/ Déroulement de la consultation	p. 5
8/ Budget	p. 6
9/Mode de règlement	p. 6

Contexte

L'Agence de Développement Touristique de la Marne est une association régie par la loi de 1901 financée en quasi-totalité par le Conseil Départemental de la Marne.

L'association emploie 16 salariés dans le cadre de contrats à durée indéterminée ou déterminée de droit privé ; elle n'emploie aucun personnel ayant un statut de la fonction publique.

L'assistante de direction de l'ADT supervise la mission sociale assurée par une société externe. Par ailleurs elle a en charge :

- le lien avec les organismes sociaux
- la conception des fiches de poste
- le suivi des congés (congés payés, RTT, récupérations)
- le plan de formation

Le présent cahier des charges porte sur l'accompagnement social de l'ADT de la Marne pour la période 2018-2019-2020.

I – Contenu de la mission

La mission consiste à assurer le traitement de la paie, les déclarations sociales, gérer les dossiers administratifs liés aux salariés.

La mission consiste également à apporter toute information utile à l'ADT concernant ses obligations sociales, en fonction de l'évolution de la législation en vigueur dans ce domaine.

La mission consiste par ailleurs à élaborer et produire tous les documents nécessaires à l'Agence de Développement Touristique en cas de contrôle sur la gestion sociale de la structure, en fournissant aux autorités de contrôle les documents demandés par celles-ci.

La mission est assurée en dehors des locaux de l'Agence de Développement Touristique.

II – Description des prestations demandées

Les prestations à effectuer sont :

Personnel, paie, salaires :

- 1 – Etablissement des bulletins de paie.
- 2 – Tenue du journal de paie
- 3 – Préparation des écritures comptables de paie
- 4 – Taxe sur les salaires
- 5 – Gestion des arrêts de travail
- 6 – DADS-U - DSN
- 7 – Tenue des dossiers individuels des salariés
- 8 – Déclaration(s) préalable(s) à l'embauche
- 9 – Fourniture des pièces relatives au départ d'un salarié : détermination des indemnités dues, établissement des certificats de travail, attestation Assedic et solde de tout compte

Relation avec les organismes sociaux :

- 1 – Affiliation des salariés auprès des organismes sociaux
- 2 – Déclarations à l'URSSAF, Pôle emploi
- 3 – Déclarations à HUMANIS Retraite
- 4 – Déclarations Taxe sur les salaires
- 5 – Déclarations à AXA (Santé, Prévoyance)
- 5 – Déclarations mensuelles et régularisation annuelles (URSSAF, Pôle emploi, retraite...)
- 6 – Affiliation de l'employeur aux organismes sociaux

Assistance :

- 1 – Assistance en cas de contrôle par les administrations sociales
- 2 – Information sur les obligations courantes
- 3 – Information sur toute évolution des obligations légales faite à l'ADT en matière sociale

III – Contraintes

Contraintes Techniques et Humaines

La société retenue devra mettre à disposition une personne spécifiquement dédiée à cette mission (un seul interlocuteur pour l'ADT).

IV – Passation du marché

Aucune forme de groupement n'est imposée aux candidats.

En cas de groupement, les candidats sont groupés solidaires.

En cas d'erreur des candidats, quant à la forme juridique (conjointe ou solidaire) de leur groupement leur offre ne sera acceptée que sous réserve qu'ils assurent la transformation nécessaire lors de la mise au point du marché.

V – Durée du marché

Le marché est conclu pour une période initiale de 1 an à compter de la notification du marché. Il peut être reconduit par période successive de 1 an pour une durée maximale de reconduction de 2 ans.

La reconduction est considérée comme acceptée si aucune décision écrite contraire n'est prise par le pouvoir adjudicateur au moins 3 mois avant la fin de la durée de validité du marché.

VI – Obligations

Dispositions Générales

Les titulaires s'engagent durant toute la phase d'exécution du marché à travailler en étroite collaboration avec l'ADT de la Marne pour suivre le marché concerné.

Ils seront également les interlocuteurs uniques de l'ADT de la Marne et notamment en cas de sous-traitance. Ils seront donc responsables de l'ensemble des phases d'exécution du marché et de la qualité des prestations effectuées.

Règlement des prestations

Le règlement de la mission sera effectué en quatre (4) versements d'un montant identique, à raison d'un règlement par trimestre.

L'ADT de la Marne se réserve le droit de commander des prestations qui ne figurent pas dans ce document.

Le règlement de ces prestations complémentaires n'interviendra qu'après acceptation de devis et réception de facture.

Confidentialité

L'ensemble des données traitées par la société retenue sont placées sous le sceau de la confidentialité. Elles ne doivent faire l'objet d'aucune communication à l'extérieur de l'ADT sauf accord écrit du président de l'ADT.

Le non respect de cette clause entraînera poursuite judiciaire.

Sous-traitance

Le recours partiel par le titulaire à la sous-traitance est autorisé dans les conditions définies par le Code des Marchés Publics (loi du 31 décembre 1975).

Dans ce cas, le titulaire reste le responsable de l'opération et assure tous les liens avec le sous-traitant : respect de clauses du marché, respect des délais...

VII – Déroulement de la consultation

La présente consultation est un marché à procédure adaptée.

Les éléments constitutifs de l'offre devront être rédigés en français et les montants exprimés en euros (HT et TTC).

Délai et adresse d'envoi des offres

Les propositions devront être envoyées sous forme postale, sous format papier avant le **10 NOVEMBRE 2017 à 17 heures** à l'adresse suivante :

Agence de Développement Touristique de la Marne
M. Le Directeur
13 bis rue Carnot
CS 50074
51006 Châlons-en-Champagne Cedex

Calendrier prévisionnel

Lancement de la consultation :	9 octobre 2017
Fin de la consultation :	10 novembre 2017
Analyse des offres :	à partir du 15 novembre 2017
Choix du prestataire :	à partir du 1 ^{er} décembre 2017

VIII – Budget

L'offre du prestataire restera valable 3 mois à compter de sa date d'envoi et les prix seront établis Toutes Taxes Comprises.

Ces tarifs seront clairement distingués, de manière à pouvoir isoler des pôles de tâches.

En fonction du budget alloué à la prestation, l'ADT se réserve le droit de ne choisir qu'une partie des prestations proposées.

IX – Mode de règlement

Le règlement se fera virement dans un délai de 30 jours à réception de la facture.